

**DECLARATION
COMMISSAIRES DE LA CENI GUINEE
ELECTION PRESIDENTIELLE DU 18 OCTOBRE 2020**

Conakry, le 24 octobre 2020

Table des matières

I. Introduction	3
II. L'avant scrutin	4
III. Le scrutin	5
IV. Le dépouillement	6
V. La remontée des résultats via les CRTPV	7
VI. La centralisation dans les CACV	9
VII. La procédure de totalisation à la CENI centrale	10
VIII. L'analyse des chiffres	11
IX. Conclusion	22

I. Introduction

Commissaires de la CENI, nous venons par la présente, dénoncer les graves anomalies dans l'organisation de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. Ces anomalies affectent la sincérité des résultats provisoires proclamés par la CENI ce samedi 24 octobre 2020.

Les causes sont nombreuses et profondes ; elles se retrouvent à chaque étape du processus. Et à chaque fois, nous avons exprimé, certains collègues et moi, notre préoccupation en plénière et dans des déclarations.

Pour rester focalisé sur l'élection présidentielle, voici quelques motifs de ces dérives :

- La mauvaise foi dans l'interprétation des textes de loi, notamment la Loi 044 et la Loi portant Code électoral révisé ;
- L'implication de l'Administration dans tout le processus, au point d'en être en réalité, le principal organisateur des élections en Guinée en lieu et place de la CENI qui en porte le chapeau ;
- Le manque de recours contre les mauvaises décisions de la CENI.

L'organisation de l'élection présidentielle du 18 octobre a connu plusieurs failles entre autres :

- Le chronogramme qui a volontairement annulé l'affichage des listes électorales ;
- La cartographie électorale qui a pénalisé de nombreux électeurs privés de leur droit de vote;
- La conception, la confection et la gestion des documents électoraux en dehors de la CENI et hélas en son nom ;
- Le refus obstiné de l'élaboration des procédures de remontée et de traitement des résultats de l'élection depuis le bureau de vote ;
- Le refus de réceptionner des PV de bureaux de vote (BV) dans des CRTPV (Commission de Réception et de Transmission des Procès-Verbaux) préfectorales ou communales, privant plusieurs électeurs de leur droit de vote et des candidats des suffrages de leurs électeurs ;
- La présence d'écart entre les suffrages exprimés et la somme des suffrages obtenus par les différents candidats et, le déversement de cet écart sur le nombre total de bulletins nuls sans aucune base juridique.

II. L'avant scrutin

1. Le refus d'appliquer le code électoral :

a. La délivrance de copie du PV aux candidats

Malgré notre insistance, il faut noter le refus de la CENI de délivrer une copie du procès-verbal des résultats provisoires de bureau de vote à chaque représentant de candidat ou son liste de candidats conformément à l'article 85 du code électoral révisé. De tous les débats à la CENI, nous avons proposé à plusieurs reprises que le modèle de fiche de résultats envoyé dans les bureaux de vote soit certifié par la Cour Constitutionnelle, afin de leur donner une valeur juridique et légale, en vain. Nous avons d'ailleurs été surpris de découvrir que douze (12) copies de ces fiches de résultats avaient été initialement acheminées sur le terrain. A moins de deux jours du scrutin, nous avons eu connaissance de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, bien que sans utilité à ce stade, qui ordonne à la CENI de remettre une copie du PV à chaque candidat ou son représentant.

b. La répartition des assesseurs dans les BV, CRTPV

Dans plusieurs localités, les dispositions du code électoral en son article 69, relatives à la désignation des assesseurs dans les bureaux de vote qui stipule que les « *deux (2) assesseurs sont tirés au sort parmi les représentants des candidats* » n'ont pas été respectées. Certains Présidents de démembrements de la CENI, soutenus par des autorités administratives locales comme à Kouroussa, ont imposé une répartition « Mouvance/Opposition » qui assure au parti du pouvoir d'être représenté dans tous les bureaux de vote mais aussi dans des CRTPV et CACV.

2. La soustraction des carnets de bulletins de votes

Il a été constaté à plusieurs endroits que les Présidents de démembrements de la CENI en association avec des autorités administratives locales, ont soustrait des carnets de bulletins de votes pour les remettre au parti au pouvoir afin d'être pré-coché et introduit frauduleusement dans l'urne. Ce fut le cas à Kollet dans la préfecture de Tougué ou nous avons été témoin.

3. La rétention abusive des cartes d'électeurs

Lors de l'opération de distribution des cartes d'électeur, les Présidents de démembrement véreux, ceux des commissions de distribution des cartes d'électeurs, en association avec les chefs de quartiers et districts se sont permis de soustraire abusivement les cartes de beaucoup d'électeurs dans tout le pays. Nous avons reçu des gros lots de récépissés d'électeurs qui ont été privés volontairement de leur droit de vote le jour du scrutin tandis que les malfaiteurs n'ont même pas eu droit à un avertissement.

III. Le scrutin

1. L'absence volontaire de certains Présidents de bureau de vote à l'ouverture

Pour faire annuler le vote de certains BV réputés être des fiefs de l'opposition, les Présidents de ces bureaux de vote concernés se sont volontairement absentés et ont été remplacés par d'autres personnes en vertu de l'article 70 du code électoral révisé. A la fin du dépouillement, les commissions de réception des PV ont refusé de réceptionner les PV de ces bureaux de vote, prétextant que ces PV doivent être déposés par les Présidents de BV initialement désignés. En ce sens, le cas de la commune urbaine de Dubréka est un bon exemple.

2. Le remplacement des assesseurs dans les BV

Par exemple à Coyah, le vote a démarré dans la sous-préfecture de Manéah avec un scandale autour du remplacement des assesseurs des BV désignés par tirage au sort conformément à la loi, par des personnes du pouvoir, avec la complicité du Président de démembrement de Manéah et du Préfet de Coyah.

3. Le manque de bulletins de vote, avant la fin du vote, dans certaines circonscriptions

Les carnets de bulletins de vote ont manqué dans plusieurs BV à cause de la soustraction abusive de ces carnets par les Présidents de démembrement de la CENI en association avec des autorités administratives locales, empêchant ainsi plusieurs électeurs de voter. Ce fut le cas à Tougué notamment.

4. La présence de plus d'un délégué du parti au pouvoir dans plusieurs bureaux de vote

Dans plusieurs bureaux de votes, il a été constaté la présence d'au moins deux (2) délégués du parti au pouvoir contrairement aux dispositions du code électoral qui dit que chaque candidat a droit à un (1) délégué dans un bureau de vote. Des cas ont été rencontrés à Labé, Tougué etc.

5. La rétention volontaire des cartes d'électeurs non distribuées par des chefs de quartiers et de districts

Nous avons été témoin dans la commune de Ratoma, du refus de certains chefs de quartiers et de districts de procéder à la distribution des cartes d'électeurs le jour du vote, contrairement à l'article 35 du code électoral qui stipule que la distribution des cartes d'électeurs doit être effectuée jusqu'au jour de l'élection. Ils ont volontairement privé des électeurs de vote. Dans plusieurs bureaux de votes, Cette anomalie a été constatée, comme dans la commune de Matoto.

6. Le vote multiple et massif de militaires par dérogation dans plusieurs bureaux de vote

Dans plusieurs endroits, des militaires, pour certains en mission comme au Maroc, ont voté chacun plusieurs fois, dans différents bureaux de vote et par dérogation. C'était aussi le cas à Labé.

IV. Le dépouillement

1. L'irruption des agents de l'USSEL pour empêcher le dépouillement dans certains bureaux de votes

Dans plusieurs bureaux de vote dans tout le pays, le dépouillement n'a pas eu lieu sur place conformément à l'article 80 du code électoral révisé. Des agents de l'USSEL ont fait irruption dans les BV pour récupérer et transporter les urnes vers des destinations inconnues, ce, sans les membres de bureau de vote. Il nous a été remonté les cas des circonscriptions électorales de Dubréka avec pas moins de dix (10) bureaux de vote concernés, de Nzérékoré, Yomou, Kankan et Coyah.

2. Le refus de l'accès aux travaux de dépouillement à des assesseurs et délégués

Dans plusieurs bureaux de votes, les assesseurs et délégués des candidats ont été expulsés des travaux de dépouillement. Ainsi, les opérations se sont déroulées en toute opacité et de ce fait, les assesseurs de ces BV n'ont pas pu signer les PV issus de ces BV. Siguiri, Kankan, Kérouané et Coyah peuvent être cités.

3. Le refus d'afficher les résultats de dépouillement dans le bureau de vote

Contrairement à l'article 83 du code électoral révisé, qui stipule que « ...*le résultat du scrutin est rendu public par le Président de BV et affiché dans la salle de vote, immédiatement après le dépouillement* ». Cette disposition de la loi a été violée dans plusieurs bureaux de vote dans tout le pays. Aussi, dans certains endroits, certains représentants de candidats se sont vus interdire la prise de photos des procès-verbaux. Selon les Présidents de démembrements, ils ont reçu des instructions de la CENI.

4. Le refus de remettre une copie du procès-verbal au parti politique vainqueur du bureau de vote

Dans plusieurs BV du pays, les représentants du parti vainqueur du bureau de vote n'ont pas reçu de copie de PV conformément à la décision du Président de la CENI qui ordonne la remise du 6^{ème} exemplaire du procès-verbal au représentant du candidat vainqueur de chaque bureau .

V. La remontée des résultats via les CRTPV

Si la mise en place des commissions de réception et de transmission des procès-verbaux (CRTPV) par la CENI au plus près des bureaux de vote était bien pensée, il est important de noter que nous n'avons pas obtenu l'effet escompté ; pour la plupart des BV, la remontée des résultats s'est faite sans aucune transparence, avec l'absence de traçabilité de la chaîne de remontée. C'est pourquoi beaucoup de PV de BV sont à ce jour introuvables et nous n'avons aucune situation de ces PV.

1. Le refus de l'accès des CRTPV à certains assesseurs

Il a été constaté à plusieurs endroits, un refus systématique à des assesseurs ou des délégués de certains partis candidats, d'accéder aux CRTPV. L'objectif étant de faire le travail dans un huis-clos complet violant ainsi les règles de transparence. Cela nous été signalé à Dubreka, Coyah, Tanéné, Boké, kankan, Kouroussa, Siguir, Mandiana, parmi tant d'autres.

2. Le refus de réceptionner les PV certains présidents des BV de déposer leurs PV

Certains Présidents de BV se sont vus refuser la réception des PV de leur BV comme c'est le cas à Dubréka (voir annexe C). Ces Présidents de BV nous ont remontés l'information et jusqu'à ce jour, ils sont toujours en possession des PV de ces BV contre leur gré. Ces PV n'ont donc pas été totalisés alors que les résultats provisoires sont déjà publiés.

3. La disparition et la substitution des PV

La substitution et/ou la disparition des PV au niveau des commissions de réception a été dénoncée dans plusieurs circonscriptions. Quelques fois, le PV reçu à la CRPTV était remplacé par un nouveau qui est alors transmis à la CACV pour la centralisation ; ailleurs, le PV a simplement disparu. En conséquence, les résultats du bureau de vote n'étaient pas pris en compte. D'après les informations qui nous ont été remontées, très souvent, la substitution se faisait la nuit quand le travail s'arrêtait et que les assesseurs et délégués des partis candidats n'étaient plus présents ; cela se faisait aussi avec la complicité des agents de l'USSEL qui sécurisaient les lieux. Cela a été constaté à Dabola, Nzérékoré, Yomou, Macenta, Kissidougou, Coyah, Boffa, Koundara, Faranah pour ne citer que ceux-là.

4. Le dépôt tardif des PV à la CRTPV préfectorale

Il nous a également été remonté, le cas des CRTPV sous-préfectorale, dont les membres ont sciemment retardé la remontée des PV. Ce temps était mis à contribution pour notamment falsifier certains PV des dits bureaux. Cela a été le cas notamment à Tanéné, Ouassou, dans Dubreka.

5. L'ouverture des enveloppes scellées afin de faire annuler les votes du BV concerné

Afin de faire annuler les PV de certains bureaux de votes, il nous a été remonté que certains membres de CRTPV ou de CACV se sont permis d'ouvrir sciemment les enveloppes scellées contenant les PV de certains BV, dans le seul but de faire invalider ces PV en les considérant comme « Enveloppe non scellées ». Les cas de la circonscription de Kaloum (surtout à Coronthie) et de Boké sont des exemples.

VI. La centralisation dans les CACV

1. Le refus des assesseurs et des délégués d'accéder à la CACV

A certains endroits, les délégués des candidats ainsi que des assesseurs ont été empêché d'accéder temporairement ou définitivement à la centralisation des voix à la CACV ; ce fut le cas à la CACV de Dubreka notamment.

2. La mise à l'écart de PV sans motif valable et sérieux

Dans plusieurs CACV, des procès-verbaux de bureaux de vote ont été mis de côté sans motif sérieux et valable.

3. Le doute sur la crédibilité de certains PV de CACV

Il existe un doute certain sur les procès-verbaux de centralisation de certaines circonscriptions, dans lesquelles il y a eu : 100% de bureaux de votes pris en compte, un taux de participation de 100% dans chaque bureau de vote et un taux de bulletin nuls insignifiant par rapport à la moyenne nationale. On pourrait citer Siguri, Kouroussa, Mandiana, Kérouané et Faranah.

Pour illustration, le cas de la circonscription électorale de Faranah est traité plus bas en annexe.

VII. La procédure de totalisation à la CENI centrale

1. L'absence de totalisation de certains PV introuvables:

Lors de la totalisation, il a été remonté que certains PV étaient introuvables et aucune situation n'était connue de ces PV. Ce qui est sûr, c'est qu'ils n'ont été ni écartés, ni annulés ; ces PV doivent être pris en compte dans la centralisation à la CACV et dans la totalisation à la CENI. Beaucoup de circonscriptions électorales en sont concernées comme Matam avec 18 PV de bureaux de vote, Matoto avec 10 PV de bureaux de vote, etc.

2. L'écart entre les suffrages exprimés et ceux obtenus par les candidats

Lors de la totalisation à la CENI, des écarts ont été constatés entre le nombre total de suffrages exprimés et la somme des suffrages obtenus par l'ensemble des candidats, sans justification sérieuse de ces écarts qui ont d'ailleurs été déversés sans aucune base juridique et légale sur le nombre total de bulletins nuls ; le seul but étant de faire correspondre les chiffres afin d'obtenir un pourcentage de 100%. Comme exemple, cet écart est de 352 pour Matam, 4229 pour Matoto.

3. L'écart entre le nombre de BV total et pris en charge

Pour masquer les anomalies liées à la non correspondance des chiffres entre le nombre total de BV, le nombre de BV pris en charge et le nombre de BV écartés, la CENI a décidé au deuxième jour des travaux de totalisation, de déverser le nombre de BV dont les PV sont introuvables dans le total de BV pris en charge, à tort. Ce qui est anormal et sans base juridique.

VIII. L'analyse des chiffres

Les résultats issus des CACV présentent des données très effrayantes, difficiles à expliquer pour certaines.

1. L'hétérogénéité des bureaux de vote pris en charge

Les bureaux de vote pris en charge représentent le nombre de bureau d'une circonscription dont les PV ont été pris en compte, car ne souffrant d'aucune anomalie (PV correctement rempli, enveloppe correctement scellée, dépôt effectif du procès-verbal du bureau de vote à la commission de réception et de Transmission).

L'idéal est que 100% des bureaux de vote soient pris en compte, malheureusement cela est pratiquement très rare en réalité.

Ci-après, la liste des circonscriptions dont tous les bureaux de votes ont été pris en compte :

N°	Prefecture	Bureau de vote total	Bureau de vote Pris en charge	Pourcentage
1	LABE	425	425	100,00%
2	LELOUMA	224	224	100,00%
3	FARANAH	484	484	100,00%
4	BEYLA	531	531	100,00%
5	KANKAN	787	787	100,00%
6	KEROUANE	421	421	100,00%
7	KOUROUSSA	400	400	100,00%
8	MANDIANA	540	540	100,00%

A contrario, il y a plusieurs préfectures pour lesquelles plusieurs dizaines de bureaux de vote n'ont pas été pris en charge, annulant ainsi le droit de vote de tous les électeurs ayant voté dans ces bureaux de vote :

N°	Prefecture	Nombre total de bureau de vote	Nombre total de bureau pris en compte	Nombre de bureau non pris en compte
1	BOKE	577	473	104
2	NZEREKORE	490	426	64
3	DUBREKA	415	379	36
4	KINDIA	552	519	33
5	DINGUIRAYE	259	232	27
6	FRIA	129	106	23
7	KOUNDARA	157	136	21
8	RATOMA	880	860	20
9	MATAM	173	155	18
10	DIXINN	242	225	17
11	DALABA	183	166	17
12	COYAH	347	334	13
13	DABOLA	259	248	11
14	MATOTO	771	761	10

La préfecture de BOKE est en tête de cette liste avec 104 bureaux de votes non pris en compte ; en prenant une moyenne de 500 électeurs par bureau de vote, cela fait 52 000 électeurs dont le vote a été annulé par la non prise en charge de leur bureau.

Ecarter un bureau de vote, reste également une arme secrète pour faire gagner un candidat ou inverser des résultats : en effet, cette technique est très utilisée pour écarter les PV des bureaux de vote où un candidat (non-souhaité) a gagné. A Boké, nous avons remarqué que la quasi-totalité des BV écartés se trouvent dans les sous-préfectures de Kamsar et de Sangaredi.

Ci-après, la répartition par région des bureaux de vote non pris en charge :

N°	Circonscription	Nombre de bureau de vote	Nombre de bureau pris en compte	Pourcentage bureau pris en compte	Nombre de bureau non pris en compte	Pourcentage bureau non pris en compte
1	BOKE	1 362	1 199	88,03%	163	11,97%
2	KINDIA	2 046	1 959	95,75%	87	4,25%
3	CONAKRY	2 152	2 080	96,65%	72	3,35%
4	MAMOU	931	901	96,78%	30	3,22%
5	NZEREKORE	2 420	2 343	96,82%	77	3,18%
6	FARANAH	1 504	1 463	97,27%	41	2,73%
7	LABE	1 282	1 273	99,30%	9	0,70%
8	KANKAN	3 241	3 235	99,81%	6	0,19%

La région de Kankan n'a que 6 bureaux de votes écartés sur 3 241 bureaux existants, soit un pourcentage de moins de 0.2%, un redoutable exploit qui ne peut laisser dubitatif ; est-ce un hasard ? A contrario, la région de BOKE est en tête du peloton des bureaux écartés.

2. Un taux de participation très différent d'une région à une autre

Le taux de participation de l'intérieur de la Guinée est de **79.63%**. Ce qui démontre la forte mobilisation des Guinéens pour cette élection présidentielle. Malheureusement, ce taux de participation est très différent d'une circonscription à une autre ; certaines régions affichent des taux insolents tandis que d'autres se trouvent autour de la moyenne. Les 10 circonscriptions avec les taux de participations les plus élevés :

N°	Circonscription	Electeurs total	Votants	Taux de participation
26	FARANAH	156 097	156 315	100,14%
36	KOUROUSSA	139 630	139 600	99,98%
38	SIGUIRI	455 605	451 049	99,00%
37	MANDIANA	203 731	201 512	98,91%
35	KEROUANE	94 521	93 331	98,74%
28	BEYLA	158 205	142 418	90,02%
27	KISSIDOUGOU	140 479	125 677	89,46%
31	MACENTA	123 665	110 482	89,34%
34	KANKAN	279 934	249 774	89,23%
17	LABE	169 542	150 149	88,56%

Il est fort probable que les taux de participation aient été frauduleusement gonflés pour favoriser un parti candidat. Ces circonscriptions ont un taux largement supérieur à la moyenne nationale ; les cinq (5) premiers sont autour des 100%, ce qui est matériellement impossible.

Ci-après, les 12 circonscriptions ayant eu les taux de participations les plus faibles

1	MATAM	82 464	57 304	69,49%
2	DUBREKA	156 168	108 041	69,18%
3	DIXINN	88 896	60 799	68,39%
4	FRIA	41 675	28 413	68,18%
5	NZEREKORE	215 615	144 448	66,99%
6	KALOUM	39 367	26 270	66,73%
7	KINDIA	192 154	126 736	65,96%
8	KOUNDARA	55 335	36 174	65,37%
9	COYAH	148 863	96 841	65,05%
10	MATOTO	383 415	229 690	59,91%
11	BOKE	203 235	120 467	59,27%
12	GAOUAL	67 479	39 720	58,86%

Ci-après le taux de participation par région :

N°	Circonscription	Electeurs total	Votants	Taux de participation
1	KANKAN	1 173 421	1 135 266	96,75%
2	FARANAH	463 280	404 542	87,32%
3	LABE	424 832	360 111	84,77%
4	MAMOU	321 220	263 300	81,97%
5	NZEREKORE	779 977	628 938	80,64%
6	KINDIA	706 074	500 289	70,86%
7	CONAKRY	1 016 848	672 325	66,12%
8	BOKE	433 494	270 982	62,51%

La région de Kankan a le taux de participation le plus élevé du pays (**96.75%**).

Le taux de participation national **sans** la région de Kankan est de **74.79%**.

Ci-après le taux de participation national par région sans la région de Kankan :

N°	Circonscription	Electeurs total	Votants	Taux de participation
1	CONAKRY	1 016 848	672 325	66,12%
2	BOKE	433 494	270 982	62,51%
3	KINDIA	706 074	500 289	70,86%
4	LABE	424 832	360 111	84,77%
5	MAMOU	321 220	263 300	81,97%
6	FARANAH	463 280	404 542	87,32%
7	NZEREKORE	779 977	628 938	80,64%
TOTAL NATIONAL :		4 145 725	3 100 487	74,79%

La région de Kankan avec ses **96.75%** de taux de participation a **plus de 20 points** de plus que la moyenne des autres régions (**74.79%**). Elle est également plus élevée de **30 points** de la capitale Conakry (**66.12%**), zone la plus urbaine du pays.

Dans la région de Kankan, seule la préfecture de Kankan a un taux de participation de moins de 95% ; les préfectures de **Kérouané**, de **Mandiana** et de **Siguiri** ont **des taux de participation de près de 99%** alors que celle de **Kouroussa** de **près de 100%**.

La palme d'or revient à la préfecture de **Faranah** (toujours en Haute Guinée) qui a un taux de participation de plus de 100% (**100.14%**).

Ces taux de participation de près de 100% sont également en déphasage avec les taux de distribution des cartes d'électeurs : Comment peut-on atteindre 100% de taux de participation quand le taux de distribution des cartes d'électeurs n'atteint pas 100%?

Le cas de la préfecture de Faranah :

La préfecture de Faranah présente des résultats qui dépassent l'entendement et qui méritent une attention particulière. Elle présente la situation suivante :

- 484 bureaux de vote pris en compte sur 484 existants, soit **100%**
- 156 315 votants sur 156 097 électeurs, soit **100,14%**
- 2 294 bulletins nuls sur 156 315 électeurs, soit **1.47%** (la moyenne nationale est de près de 4%)

Ces chiffres sont étonnants et battent tous les records, ce qui nous emmène à nous pencher de plus près sur les résultats issus des bureaux de vote de cette circonscription. Sur un échantillon de 17 bureaux de votes, situés dans 4 communes différentes, de la circonscription de Faranah, voici les incohérences auxquelles on arrive :

- Le taux de participation moyen de ces bureaux de votes est de **81,00%**
- Le pourcentage de bulletins nuls est de **4.36%**

Cet échantillon vient clairement contredire les chiffres du procès-verbal de centralisation de Faranah et le met en doute. Comment expliquer que l'ensemble des électeurs inscrits (156 097) puissent tous se déplacer et aller voter dans 484 bureaux de votes ? Cela signifierait que depuis le recensement de Novembre 2019, aucun électeur inscrit n'est décédé, n'a voyagé, ne s'est déplacé et chacun a pu retirer sa carte d'électeur sans la perdre ; comment croire à ce miracle ?

Comment expliquer que le nombre de bulletins nuls dans une préfecture aussi rurale soit plus petit que dans les zones urbaines ? Ces citoyens ruraux savent-ils mieux voter que ceux de la capitale Conakry en exemple ? Très troublant.

Ci-après le tableau de l'échantillon sujet de l'analyse :

N°	Commune	District/Quartier	Bureau de vote	Electeurs inscrits	Votants	Taux de participation	Bulletins nuls	Pourcentage bulletins nuls
1	Marella	Missidé bholia	Ecole Primaire Sourougayah 1	311	261	83,92%	18	6,90%
2		Marella II	Ecole Primaire Franco-Arabe 1	481	381	79,21%	19	4,99%
3		Kansa-bounna	Ecole Primaire Kansa Bounna 1	333	281	84,38%	8	2,85%
4		Soloya	Ecole Primaire Soloya Centre 2	387	304	78,55%	13	4,28%
5		Hermakono	Place Publique Hermakono-foulb	241	226	93,78%	3	1,33%
6		Lolin	Ecole Primaire Lolín	589	449	76,23%	14	3,12%
7		BOKETO	Place Publique Kondol	496	400	80,65%	3	0,75%
8		Marella III	Place Publique Carrefour yenguis	240	162	67,50%	15	9,26%
9	Nialia	Nialia 2	Ecole Primaire Franco-Arabe	454	353	77,75%	16	4,53%
10		Nialia 1	Ecole Primaire Nialia 1	436	389	89,22%	4	1,03%
11		Maradou	Ecole Primaire Maradou 1	350	319	91,14%	7	2,19%
12	Sandenia	Sandenia mosquee	Ecole Primaire Sandenia 1	548	401	73,18%	46	11,47%
13		Sandenia marché	Place Publique Koudaya	106	100	94,34%	1	1,00%
14		Sandenia marché	Collège Badala	394	270	68,53%	6	2,22%
15	Tindo	Tindo Cité	Place Publique Tindo Centre	70	68	97,14%	10	14,71%
16		Silimi 1	Ecole Primaire Silimi	347	308	88,76%	14	4,55%
17		Tindo Centre	Ecole Santé Tindo 1	443	371	83,75%	23	6,20%
TOTAL :				6 226	5 043	81,00%	220	4,36%

Ci-après le lien pour consulter les procès-verbaux des bureaux cités ci-haut :

https://drive.google.com/file/d/1o2lqUzlyR9MziY8_wffH9b6n9Yld24AC/view?usp=sharing

https://drive.google.com/file/d/1-LghwJOziHzCT6kgwVxSnstLN_2pKL4v/view?usp=sharing

3. Un taux faible des bulletins nuls dans certaines circonscriptions

Le taux national de bulletins nuls est de **3.84%** (nombre de bulletin nul par rapport au nombre de votants).

N°	Région	Electeurs	Votants	Bulletins nuls	Pourcentage
1	KANKAN	1 173 421	1 135 266	10 401	0,92%
2	FARANAH	463 280	404 542	11 081	2,74%
3	LABE	424 832	360 111	14 197	3,94%
4	NZEREKORE	779 977	628 938	25 086	3,99%
5	CONAKRY	1 016 848	672 325	31 482	4,68%
6	MAMOU	321 220	263 300	14 303	5,43%
7	BOKE	433 494	270 982	19 229	7,10%
8	KINDIA	706 074	500 289	36 813	7,36%
TOTAL NATIONAL :		5 319 146	4 235 753	162 592	3,84%

A nouveau, seules les régions de Kankan et de Faranah ont des taux inférieurs à la moyenne nationale. La coïncidence est troublante. Sans la région de Kankan, le taux de bulletins nuls tombe à **4.91%** :

	Région	Electeurs	Votants	Bulletins nuls	Pourcentage
2	FARANAH	463 280	404 542	11 081	2,74%
3	LABE	424 832	360 111	14 197	3,94%
4	NZEREKORE	779 977	628 938	25 086	3,99%
5	CONAKRY	1 016 848	672 325	31 482	4,68%
6	MAMOU	321 220	263 300	14 303	5,43%
7	BOKE	433 494	270 982	19 229	7,10%
8	KINDIA	706 074	500 289	36 813	7,36%
TOTAL NATIONAL :		4 145 725	3 100 487	152 191	4,91%

Sans les régions de Kankan et de Faranah, le taux de bulletins nuls tombe à **5.23%**. Cette disparité du nombre de bulletins nuls est encore plus frappante quand on regarde le taux par préfecture.

Circonscription	Electeurs	Votants	Bulletins nuls	Pourcentage	Nombre Bureau de vote	Moyenne Bulletins nul par Bureau de vote
KOUROUSSA	139 630	139 600	150	0,11%	400	0,38
SIGUIRI	455 605	451 049	2 182	0,48%	1 093	2,00
KEROUANE	94 521	93 331	467	0,50%	421	1,11
RATOMA	422 706	298 262	1 512	0,51%	880	1,72
MANDIANA	203 731	201 512	1 629	0,81%	540	3,02
LOLA	85 552	67 229	934	1,39%	243	3,84
FARANAH	156 097	156 315	2 294	1,47%	484	4,74
KANKAN	279 934	249 774	5 973	2,39%	787	7,59
KISSIDOUGOU	140 479	125 677	3 253	2,59%	502	6,48
BEYLA	158 205	142 418	4 022	2,82%	531	7,57

A **Kouroussa**, il y a seulement 150 bulletins nuls pour 400 bureaux de vote, autrement dit, il n'y a qu'un bulletin nul pour 3 bureaux de vote alors que la moyenne nationale se situe autour de 11 bulletins nuls par bureau de vote, cette moyenne atteint 15 bulletins par bureau de vote sans la région de Kankan.

A Siguiri également, où le pourcentage de bulletins nuls est de 0.48%, les résultats de Siguiri indiquent qu'il n'y a en moyenne que 2 bulletins nuls par bureau de vote. Que dire d'une zone aussi rurale que Kérouané qui ne présente qu'un bulletin nul par bureau de vote ?

Comment des zones rurales peuvent avoir moins de bulletins nuls que les zones urbaines ? Comment les zones rurales avec beaucoup plus d'analphabètes peuvent savoir mieux voter que des zones urbaines ? C'est inexplicable et injustifiable.

Ci-après, la liste des circonscriptions avec les taux de bulletins nuls les plus élevés :

Circonscription	Electeurs	Votants	Bulletins nuls	Pourcentage	Nombre Bureau de vote	Moyenne Bulletins nul par Bureau de vote
KOUNDARA	55 335	36 174	2 565	7,09%	157	16,34
GAOUAL	67 479	39 720	3 096	7,79%	214	14,47
COYAH	148 863	96 841	7 581	7,83%	347	21,85
BOFFA	65 770	46 208	3 885	8,41%	285	13,63
KALOUM	39 367	26 270	2 340	8,91%	86	27,21
KINDIA	192 154	126 736	12 673	10,00%	552	22,96
DIXINN	88 896	60 799	6 893	11,34%	225	30,64
MATAM	82 464	57 304	7 878	13,75%	155	50,83

Le taux très élevé de bulletins nuls de certaines de ces circonscriptions reste très intrigant.

4. Des scores « soviétiques » pour certains candidats dans leurs fiefs traditionnels

La répartition des suffrages entre les candidats est également intrigante dans certaines préfectures du pays. Les scores dits « soviétiques » réalisés dans la région de Kankan est extraordinaire :

N°	Région	Circonscription	Suffrage exprimés	RPG-ARC-EN-CIEL		PACT		FAN		MND		RRD		NGR		UFDG	
				Alpha CONDE		Makale TRAORE		Makale CAMARA		Ousmane DORE		Abdoulaye Kourouma		Ibrahima Abe Sylla		Cellou Dalein Diallo	
1	KANKAN	KANKAN	243 801	215 728	88,49%	666	0,27%	735	0,30%	1403	0,58%	364	0,15%	457	0,19%	14 827	6,08%
2		KEROUANE	92 864	91 163	98,17%	98	0,11%	50	0,05%	19	0,02%	102	0,11%	27	0,03%	639	0,69%
3		KOUROUSSA	139 450	136 703	98,03%	33	0,02%	44	0,03%	1020	0,73%	22	0,02%	15	0,01%	1 005	0,72%
4		MANDIANA	199 883	189 375	94,74%	211	0,11%	232	0,12%	335	0,17%	132	0,07%	138	0,07%	5 712	2,86%
5		SIGUIRI	448 867	439 978	98,02%	718	0,16%	763	0,17%	1436	0,32%	314	0,07%	808	0,18%	2 155	0,48%
		TOTAL KANKAN :	1 124 865	1 072 947	95,38%	1 726	0,15%	1 824	0,16%	4 213	0,37%	934	0,08%	1 445	0,13%	24 338	2,16%

IX. Conclusion

Tous les dysfonctionnements signalés dans les chapitres précédents prouvent que l'élection présidentielle du 18 octobre est impactée par les anomalies qui ne garantissent pas des résultats fiables et sincères.

Ce document ne traite pas toutes les anomalies de façon exhaustive, il essaie uniquement de mettre en évidence un système qui devrait être revu et étudié sérieusement pour sortir la Guinée de ces élections qui posent à chaque fois plus de problèmes que de contribuer à l'ancrage de la démocratie.

En attendant, nous proposons soit la reprise intégrale de cette élection comme cela s'est fait au Malawi, ou tout au moins la reprise dans certaines circonscriptions où il y a un sérieux doute émis sur la sincérité des résultats.

Que les âmes des victimes des violences électorales reposent en paix, Que Dieu leur accorde le paradis et qu'il bénisse notre cher pays, la Guinée.

Conakry, le 24 octobre 2020

Pour les Commissaires signataires



Eih Mamadou Bano SOW

Vice-Président CENI